

# 3

CHAPITRE



## LES BILLETS DE LA PREMIÈRE GAMME IEOM

**L**a création d'une gamme de billets au nom de l'Institut d'émission d'outre-mer a été décidée par son Conseil de surveillance lors de sa première réunion (25 octobre 1967).

Les billets de la Banque de l'Indochine ont été progressivement retirés de la circulation à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1970, avant d'être privés du cours légal le 1<sup>er</sup> juillet 1971. Compte tenu des échanges de billets importants effectués en 1970 et 1971, les billets en circulation à la fin de l'année 1971 étaient uniquement des billets « IEOM ».

### La période 1969 - 1986

Les nouveaux billets, au nom de l'IEOM, ont été mis en circulation selon le calendrier suivant : avril 1969 : billet de 1000 francs CFP ; septembre 1969 : 100 francs CFP ; janvier 1970 : 500 francs CFP ; janvier 1971 : 5 000 francs CFP. Ils ont remplacé les billets de la Banque de l'Indochine qui n'étaient plus émis.

L'introduction du billet de 5 000 francs CFP résulte d'une décision, prise en mai 1968, en réponse à un vœu de l'Assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie pour faciliter les transactions dans les régions où l'usage du chèque était peu répandu.

Dès la phase de conception, il a été précisé qu'une face représenterait un personnage ou un paysage ou une activité emblématique de la Nouvelle-Calédonie, tandis que l'autre face évoquerait la Polynésie française et que des signes représentatifs des îles Wallis et Futuna figureraient également sur ces billets.

Il existe des séries produites à destination de la

Polynésie française, avec surcharge « Papeete », et des séries destinées à la Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna portant la surcharge « Nouméa ». Cette distinction n'est pas sans conséquences en termes de coûts de production (fabrications distinctes) et de risques liés au transfert des billets : régulièrement les agences IEOM de Nouméa et de Papeete s'échangent les billets correspondant à leur géographie respective. En effet, du fait de la parfaite identité entre les billets des deux territoires (à l'exception de la surcharge), il n'est pas rare que des voyageurs effectuent leurs transactions dans un territoire avec des billets émis dans l'autre.

### L'émission fiduciaire après 1986

Le 1<sup>er</sup> octobre 1986 a été mis en circulation un billet d'une valeur faciale de 10 000 francs CFP. La création de cette coupure a été décidée lors du Conseil de surveillance de l'IEOM du 7 juin 1984. Le raisonnement sous-tendant cette décision était que « il est nécessaire de mettre en circulation dans les territoires du Pacifique un billet qui soit l'équivalent du 500 francs métropolitain. On assiste en effet à une croissance régulière de la part du billet de 5 000 francs CFP dans la circulation fiduciaire : cette coupure représente en 1983 40 % en nombre et 79 % en valeur des billets en circulation ».

Billet de 1 000 francs CFP émis par l'IEOM en 1969.



Détail du recto du billet de 5 000 francs CFP de 1971.

L'étude du billet de 10 000 francs CFP a alors été confiée à la direction générale de la Fabrication des billets de la Banque de France, avec un délai prévu de deux années entre la conception et la mise en circulation de la nouvelle coupure. Les maquettes définitives ont été approuvées lors du Conseil de surveillance du 30 mai 1985 et trois millions de coupures ont ensuite été commandées à la Banque de France pour l'ensemble des trois territoires.

Pour la première fois, ce billet ne comportait pas l'indication géographique du territoire où il était émis. La suppression du principe de territorialité sera étendue à toute la gamme en 1991.

En 1994, afin de prévenir les risques de contrefaçon, de nouveaux signes de sécurité ont été introduits sur les billets. Le papier utilisé a évolué la même année, passant de 65 à 70 grammes au mètre carré. À première vue, les coupures modernisées diffèrent peu, dans leur présentation et leur caractère esthétique, des précédentes coupures. Des signes apparents de sécurité peuvent cependant être identifiés :

- un fil métallique intégré dans le papier, visible dans les marges et par transparence ;
- la modification du filigrane : celui-ci est maintenant plus net et plus contrasté avec, selon les coupures :
  - le profil de Marianne coiffée du bonnet phrygien et la mention « RF » pour les billets de 500, 1 000 et 5 000 francs CFP ;
  - les profils partiels de deux femmes (polynésienne et néo-calédonienne) et, au centre, des fleurs (hibiscus et tiaré tahiti<sup>11</sup>) pour les billets de 10 000 francs CFP.

- la présence de trois signatures (président du Conseil de surveillance, directeur général, directeur délégué) au lieu de deux.

D'autres éléments, confidentiels, concourent à la sécurisation des billets.

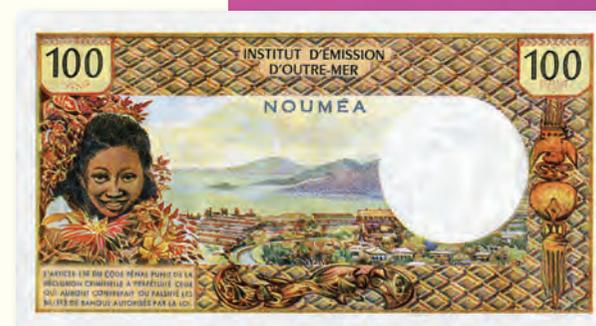
Enfin, en 2001, l'impression taille-douce au verso des billets a été remplacée par une impression offset<sup>12</sup>. Ce changement se traduit par l'absence de relief au toucher. La taille-douce est en revanche toujours utilisée pour le recto.

## Étude détaillée des billets

### Caractéristiques générales

Les billets de cette première gamme se distinguent surtout par leur grande taille, devenue inhabituelle aujourd'hui, qui correspondait aux standards il y a quatre décennies. Ils s'inscrivent aussi dans un style de conception dite de l'école française, qui se caractérise par des vignettes dessinées comme des tableaux encadrés de marges blanches, des portraits ainsi qu'une multitude de motifs figuratifs, au recto et au verso, renvoyant à la faune, la flore, l'histoire, les populations..., des impressions trait sur trait et enfin des cartouches (entre autres celui faisant référence au Code pénal).

Le nom de la banque d'émission (Institut d'émission d'outre-mer) est indiqué, centré sur le bord supérieur des deux faces, tandis que la mention « République française » ne figure qu'au recto (face polynésienne<sup>13</sup>). Les signatures sont apposées également au recto, sur la partie centrale. Le filigrane apparaît sur les deux faces dans une vignette circulaire blanche.



Billet de 100 francs CFP émis par l'IEOM en 1969 à Nouméa (verso, recto et filigrane, 140 x 75 mm).



11- La fleur de tiaré tahiti (tiare tahiti en langue vernaculaire) est un des emblèmes de la Polynésie française. Le monoï en est un dérivé : il est obtenu en laissant macérer des fleurs de tiaré tahiti dans de l'huile de coco raffinée.

12- L'impression offset, utilisée depuis les années 1960 pour l'impression des journaux, livres, magazines et documents ordinaires, offre l'avantage de produire plus rapidement de grands tirages, en changeant moins fréquemment les clichés d'impression. Outre sa rapidité, cette technique permet d'imprimer simultanément le recto et le verso avec une très grande précision.

13- À l'exception du billet de 10 000 francs CFP, sur lequel la mention « République française » figure sur les deux faces.

### Le billet de 100 francs CFP

Les illustrations portées sur les deux faces font référence à des projets déterminants pour l'avenir de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie.

**Au recto**, une vue aérienne de deux infrastructures majeures de la ville de Papeete : l'aéroport de Tahiti Faa'a et le port de Motu Uta. La réalisation au début des années 60 des importants travaux visant à améliorer ces deux équipements correspond à la mise en œuvre du troisième plan de développement économique<sup>14</sup> : le choix de développer le tourisme et l'implantation<sup>15</sup> en 1962 du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP).

**Au verso**, la grande rade de Nouméa et le complexe industriel de Doniambo où est exploitée une usine pyrométallurgique qui transforme le minerai en nickel métal. Pour mémoire, entre 1963 et 1972, la Nouvelle-Calédonie connaîtra une période de grande prospérité liée à l'explosion de la demande mondiale en nickel.

Ce billet disparaîtra de la gamme en 1976, remplacé par une pièce.

14- Orientations proposées dans une étude intitulée « La Polynésie française en 1959-1960, situation économique et perspectives d'avenir » (rapport Bazin).

15- L'acheminement vers Mururoa de tous les équipements nécessite des infrastructures de transit conséquentes.

## Le billet de 500 francs CFP

**Au recto**, apparaît un paysage de l'île de Ua Pau (archipel des Marquises). Celui-ci se distingue des quatre autres archipels composant la Polynésie française par ses îles hautes, au relief tourmenté, souvent sans lagon, une nature préservée et spectaculaire. La bordure supérieure représente une vue des fonds multicolores du lagon wallisien ; les autres illustrations sont rattachées au thème de la mer :

- un pêcheur polynésien armé d'un trident utile pour la pratique de la pêche au *mahi mahi*<sup>16</sup> ou pour la capture des poissons dans les parcs aménagés à cet effet ;
- une pirogue traditionnelle, à balancier et à voile ;
- des motifs représentant des poissons dans leur environnement (coraux, gorgones et poulpes).

**Au verso**, figure un paysage des rochers de Hienghène. Située en Province Nord, sur la côte est de la Grande Terre, Hienghène est un haut lieu touristique de la Nouvelle-Calédonie, réputé pour ses reliefs (le mont Panié est le plus haut sommet de la chaîne calédonienne) et ses nombreuses cascades. La plage également représentée sur la face de cette coupure est encore aujourd'hui appelée « plage du billet de 500 francs ».

Sont également présents sur cette face le portrait d'un jeune homme originaire d'Ouvéa (Îles Loyauté<sup>17</sup>) ainsi que des illustrations de sculptures faitières, de harpons et d'ornements kanak. En contrepoint, on trouve une branche de palétuvier et des coquillages.



Billet de 500 francs CFP émis par l'IEOM en 1970 à Papeete (recto, verso et filigrane, 150 x 80 mm).

16- Nom polynésien de la dorade coryphène.

17- Les Îles Loyauté comprennent trois îles principales : Ouvéa, Lifou et Maré. On dénombre des îles basses et plates (atolls et récifs coralliens) à la différence de la Grande Terre qui présente sur la quasi-totalité de son grand axe un relief montagneux.



### Le billet de 1 000 francs CFP

**Le recto** est la face polynésienne du billet. Il n'est donc pas surprenant de trouver l'effigie d'une jeune vahiné portant une fleur de tiaré à l'oreille et un collier<sup>18</sup> de fleurs de frangipanier autour du cou, ce qui correspond à l'image, toujours actuelle, du mythe consacré par Louis-Antoine de Bougainville dans la Nouvelle-Cythère... L'ajout, au premier plan, de fleurs d'hibiscus vient compléter ce portrait. En arrière-plan, on aperçoit un *fare* (se prononce faré), case traditionnelle polynésienne, oblongue, dont le toit, constitué de feuilles de pandanus, est renouvelé tous les 3-4 ans. Il tient lieu d'habitation mais peut aussi être un lieu de réunion. Des motifs de paréo illustrent les bords du billet.

**Au verso**, de nombreux repères indiquent que la face illustre la Nouvelle-Calédonie :

- la présence d'oiseaux endémiques au « Caillou » que sont les cagous<sup>19</sup>, la représentation de cerfs<sup>20</sup> ;
- les constructions représentées : une case kanak (voir page suivante), l'église de Vao (le village principal de l'Île des Pins - ou *Kunié* en langue kanak -, aussi surnommée l'« île la plus proche du paradis », située au sud-est de la Grande Terre).

Des motifs de *tapa* wallisiens (étouffe confectionnée à partir d'écorce de murier battue, assemblée puis décorée) figurent sur la bordure supérieure (voir page suivante).



Billet de 1 000 francs CFP émis par l'IEOM en 1969 à Nouméa (recto, verso et filigrane, 160 x 85 mm).

18- Il est fréquent d'offrir ou de porter un collier de fleurs fraîches. Les gens s'offrent et s'échangent des colliers en signe d'amitié ou d'amour. C'est aussi une parure très prisée. Il se porte autour du cou mais les jeunes filles peuvent l'enrouler, par coquetterie, autour du chignon. Il s'agit essentiellement d'un cadeau de bienvenue mais les colliers de fleurs, qui peuvent être agrémentés de petits fruits, de racines ou de graines sont aussi de mise pour toutes sortes d'événements. Au moment d'un départ, on offre à la place des colliers de coquillages.

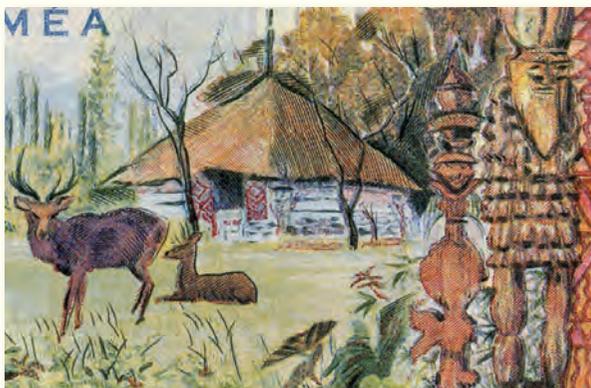
19- Le cagou également appelé « kagou huppé » est un oiseau mesurant environ 55 cm qui est presque incapable de voler, étant ainsi menacé notamment par les prédateurs introduits par l'homme, tels que les chiens, les rats... Le cagou est un animal emblématique de la Nouvelle-Calédonie.

20- Le cerf a été introduit en Nouvelle-Calédonie, en 1868, par un ingénieur agronome, M. Boutan. Il provenait de La Réunion. Ce cervidé y a prospéré, faisant de l'île un pays de chasseurs.

## LA CASE KANAK

La case kanak traditionnelle est de forme ronde et conique. Elle reflète l'organisation sociale kanak. Il existe plusieurs types de case selon leur usage : cérémonie, palabre, habitat, stockage...

Ainsi, la grande case, située à l'extrémité d'une allée, est la plus symbolique pour le clan. Sa construction peut mobiliser les groupes pendant plusieurs mois. À son sommet, une flèche faitière souvent à l'effigie d'une figure ancestrale ; de chaque côté de la porte, des chambranles en bois sculpté (bas-reliefs) ; et à l'intérieur, un poteau central en bois de houp (arbre endémique de la Nouvelle-Calédonie). Selon la légende, les ancêtres s'y sont retirés à leur mort, avant d'en ressortir pour fonder le clan. Cette maison est encadrée par des perches votives et entourée de pins colonnaires<sup>21</sup>. Le chef n'y habite pas. C'est le lieu où les hommes se réunissent autour de leur chef, y discutent et reçoivent leurs hôtes devant un foyer en pierres installé près du grand poteau central.



## L'ART DU TAPA

Le *tapa* fait partie de la culture océanienne. Il s'agit d'une étoffe d'écorce battue utilisée depuis des millénaires. On emploie généralement le mûrier à papier mais aussi d'autres plantes tels que l'arbre à pain, plusieurs espèces de ficus dont le banian. Il existe différentes techniques d'impression :

- le battage de l'écorce avec un maillet sculpté de motifs particuliers afin d'obtenir un décor en filigrane qui peut être rehaussé de couleurs ;
- l'emploi de pochoirs découpés dans des feuilles de bananier ou de pandanus, on obtient des formes ajourées que l'on peut peindre ;
- en répétant ces procédés, on reproduit les motifs en série.

Le *tapa* a des fonctions vestimentaires (parures, ponchos, ceintures...) mais d'autres usages existent sans oublier leur caractère religieux et leur rôle important dans les échanges.

*21- Le pin colonnaire, qui peut atteindre cinquante mètres, est avec le cocotier l'un des arbres symboliques de la culture mélanésienne. Il pousse en peuplement serré sur le littoral et sur certains îlots et, pour certaines espèces, en altitude. C'est certainement le végétal qui déroute le plus lorsque l'on arrive sur le territoire. Le pin colonnaire vu du large surprit à tel point le capitaine Cook par ses proportions inhabituelles qu'il nota : « Nous ne pouvions nous mettre d'accord sur la nature de ces objets ». C'est un survivant archaïque de la végétation du Trias (- 230 millions d'années). Dix-neuf espèces de pins colonnaires subsistent dans le monde parmi lesquelles treize sont endémiques à la Nouvelle-Calédonie.*



**Billet de 5 000 francs CFP**  
émis par l'IEOM en 1971  
à Papeete  
(recto, verso et filigrane,  
172 x 92 mm).

### Le billet de 5 000 francs CFP

Le thème de ce billet est l'arrivée des premiers Européens dans les archipels.

**Au recto** (polynésien), on trouve le portrait en buste de Louis-Antoine de Bougainville (1729-1811). Il accoste à Tahiti en avril 1768<sup>22</sup> au cours de son expédition dans les mers du Sud. Son récit consigné dans l'ouvrage « Voyage autour du monde » publié en 1771 va susciter un grand engouement pour les îles de l'Océanie. Ce sont peut-être la frégate « La Boudeuse » et la flûte (navire de charge) « L'Étoile » appartenant à l'expédition du navigateur qui sont représentées sur le billet. L'outil indispensable du navigateur, le sextant, est dessiné sur le côté droit du billet, ainsi que la proue d'un navire. En bordures, figurent des motifs de tissus imprimés tahitiens.

**Au verso** (calédonien), est dessiné un portrait du contre-amiral Auguste Febvrier-Despointes (1796-1855) qui prit possession de la Nouvelle-Calédonie<sup>23</sup> le 24 septembre 1853. Il est probable que la pirogue double pontée naviguant au large d'une terre recouverte de pins colonnaires n'appartenait pas à son escadre !

Des motifs de *tapa* wallisiens et futuniens figurent sur les deux faces du billet.

*22- Il convient de rappeler que l'explorateur britannique Samuel Wallis accosta sur l'île de Tahiti l'année précédente.*

*23- Plus précisément de la Grande Terre, que l'explorateur britannique James Cook avait découverte en 1774.*

## Le billet de 10 000 francs CFP

Le thème principal de ce billet est la femme, polynésienne au recto et calédonienne au verso, le filigrane les montre simultanément.

**Au recto**, apparaît le profil d'une femme originaire de Polynésie. Elle porte une parure composée d'une couronne de fleurs (tiaré tahiti).

Un clin d'œil est fait à l'activité touristique avec une représentation de bungalows sur pilotis, les hôtels polynésiens, notamment à Bora-Bora, ayant été parmi les précurseurs de cette forme d'hébergement haut de gamme. Des variantes existent, c'est le cas sur ce billet puisque les *fare* sont construits sur la terre ferme et ont une terrasse au-dessus de l'eau (complexe hôtelier à Huahine).

Au centre du billet est reproduit l'emblème de la Polynésie française qui comprend une pirogue polynésienne et sa voile, de couleur rouge, vues de face, toutes deux cernées de marron, couleur des deux figurines de proue et des cinq motifs posés sur la plate-forme transversale représentant les cinq archipels de la Polynésie française. Le champ supérieur de la pirogue est chargé de dix rayons de couleur d'or symbolisant le soleil, signe de vie. Le bas est rempli par cinq rangées de vagues de couleur bleu azur, la mer étant le signe de l'abondance.

Le fond évoque les îles Wallis et Futuna ; il est constitué de tressages de feuilles de cocotiers<sup>24</sup> et de motifs de *tapa*.

**Au verso**, figure le portrait d'une femme originaire de Nouvelle-Calédonie dont la chevelure est ornée d'une fleur d'hibiscus.

Un véritable aquarium, reflet de la grande variété



de poissons évoluant dans le lagon calédonien qui abrite plus de 1 600 espèces de poissons, se dévoile sous son regard enjoué.

On trouve sous le portrait des fleurs (oiseaux de paradis) et une flèche faitière est présente sur la droite du billet.

Billet de 10 000 francs CFP émis par l'IEOM en 1986, commun à Nouméa et à Papeete, dans sa dernière version (recto, verso et filigrane, 172 x 92 mm) .



Matrice métallique pour la fabrication du filigrane du billet de 10 000 francs CFP de 1986.



Matrice de fabrication du cliché d'impression typographique de l'une des quatre couleurs du recto du billet de 1 000 francs CFP 1969 (bleu clair).



Plaque d'impression en taille-douce du verso du billet de 500 francs CFP 1970.



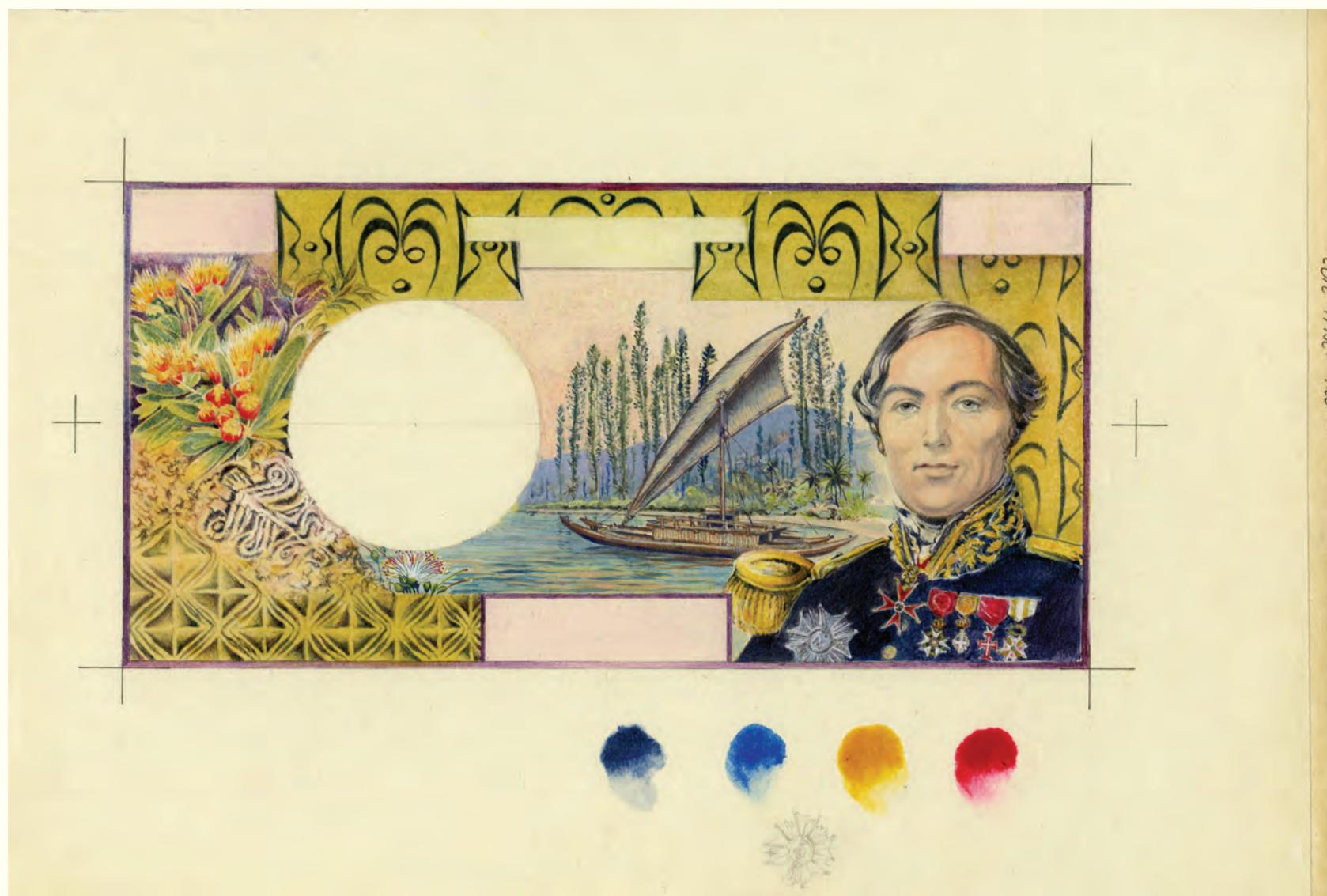
Épreuve de mise au point du verso du billet de 1 000 francs CFP de 1969 imprimée pour accord de mise en fabrication de la coupure.

La première gamme de billets en francs CFP a bénéficié d'une longévité exceptionnelle (plus de quarante ans pour les billets de 500, 1 000, 5 000 francs CFP et près de trente ans pour le 10 000), ce qui est très certainement un des facteurs d'attachement à ces coupures. Néanmoins, les coupures de cette gamme commençaient à montrer certains signes d'obsolescence. Les techniques de fabrication de ces billets étant dépassées, les commandes de ces coupures pour des volumes relativement limités se traduisaient par des coûts de production élevés. Leurs formats limitaient considérablement le choix en termes de matériel fiduciaire (matériels de tri, de délivrance ou de stockage de billets). Enfin, les signes de sécurité présents sur les billets n'étaient plus au niveau des standards fiduciaires internationaux, ce qui exposait les coupures à d'éventuels risques de contrefaçon.

24- Nécessaires à la fabrication de paniers, de nattes ou de paravents. Le tressage de feuilles de cocotier constitue aussi une discipline traditionnelle au cours de festivités villageoises.



Maquette originale du recto du billet de 1 000 francs CFP de 1969, œuvre de Raymond Vaudiau.



Maquette originale du verso du billet de 5 000 francs CFP de 1971, œuvre de Raymond Vaudiau.